

PLAN DE SANTE MENTALE

Présenté en février 2005, par PH. Douste-Blazy ministre des solidarités, de la santé et de la famille, ce plan s'adresse à la fois aux patients souffrant de maladie mentale et aux professionnels médicaux et non médicaux du secteur psychiatrique.

Ce plan issu de phases d'écoute et de concertation avec les acteurs aboutit à un programme d'actions :

✓ **Mieux informer et prévenir** : Promouvoir la santé mentale, faire connaître au grand public les principales pathologies, leurs causes, leur traitement.

✓ **mieux accueillir et mieux soigner** : lancement d'un programme massif d'investissement supplémentaire, de rénovation, de reconstruction, d'humanisation et de sécurisation des établissements.

Le nombre d'internes en psychiatrie va augmenter . Plus de 140 millions d'euros seront dégagés d'ici 2008 afin de créer 2500 postes médicaux et non médicaux

✓ **mieux accompagner** : loi sur le handicap du 11 février 2005, offrir une palette diversifiée de solutions, de soins, de réponse adaptées (lutte contre l'isolement social, la perte d'autonomie, l'intégration sociale et professionnelle, l'accès au logement)

✓ **renforcer les droits des malades et de leurs proches** : loi du 4 mars 2002 prise en compte des limites du dispositif actuel, ses dysfonctionnements (ex :aug des HDT) place grandissante des usagers et de leurs familles qui développent des partenariats avec les institutions et les professionnels (UNAFAM, GEM)

✓ **améliorer l'exercice des professionnels en santé mentale**
Renforcer la formation initiale, favoriser l'évolution des métiers, la circulaire du 8 juillet 2004, organise un tutorat, formation supplémentaire, sous forme de mise en situation professionnelle avec un tandem tuteur- tuteuré.

✓ **mettre en œuvre des programmes spécifiques**
améliorer la prise en charge de la dépression, stratégie face au suicide, programme à destination des détenus, des agresseurs sexuels.